



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 2 avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

OBJET

Affaire n° 2024-043
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
2024- 2026
CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L'ETAT
ET LA COMMUNE DE LE PORT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA LECTURE PUBLIQUE

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Karine Mounien, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, M. Didier Amachalla par Jean-Claude Adois, Mme Barbara Saminadin par Mme Véronique Bassonville, Mme Pamela Trécasse par M. Wilfrid Cerveaux.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

NOTA : le Maire certifie que :
- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 mars 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 3 avril 2024.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT
REUNION
Olivier HOARAU

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2024– 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DE LE PORT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2015-048 du conseil municipal du 5 mai 2015 approuvant le Pacte Culture entre l'Etat et la Ville de Le Port ;

Vu la signature du Pacte culture entre l'Etat et la ville de Le Port en date du 18 août 2015 ;

Vu la délibération n° 2022-039 du conseil municipal du 5 avril 2022 approuvant les nouveaux Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social et Règlement Intérieur du Réseau de Lecture Publique ;

Vu les délibérations n° 2015-138 du 3 novembre 2015, n° 2016-058 du 3 mai 2016, n° 2018-045 du 3 avril 2018 et n° 2020-121 du 3 novembre 2020 approuvant la signature du CTL ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre la mise en œuvre d'actions pour :

- oeuvrer à une démocratisation culturelle efficiente ;
- renforcer l'attractivité du territoire ;
- et développer la transmission, la formation et l'enseignement des savoirs culturels.

Considérant le projet du CTL 2024-2026 joint en annexe ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle - Sportive – Petite Enfance » réunie le 20 mars 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL) 2024 – 2026 entre l'État et la Commune de Le Port pour le développement de la lecture publique ;

Article 2 : de valider l'engagement financier à parité entre l'État et la Commune de Le Port en vue de la mise en œuvre du CTL 2024 - 2026 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 974-219740073-20240402-DL_2024_043-DE



OLIVIER TONVARD

RENOUVELLEMENT CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2024– 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DE LE PORT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les termes du cadre partenarial du nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL), portant sur la période 2024 – 2026, entre l'État-DAC La Réunion et la Commune de Le Port.

Le CTL a un triple objectif :

- œuvrer à une démocratisation culturelle efficiente ;
- renforcer l'attractivité du territoire ;
- et développer la transmission, la formation et l'enseignement des savoirs culturels.

Depuis 2014, la ville de Le Port a souhaité répondre aux nouveaux enjeux du territoire en renforçant les conditions de développement culturel sur son territoire pour en faire un lieu vivant, ouvert à tous, à travers d'axes prioritaires : le spectacle vivant, la lecture publique/promotion de la langue créole et les arts plastiques/visuels.

En matière de lecture publique, conformément au Pacte Culture signé le 18 août 2015, la Ville a développé et structuré son offre de lecture publique s'arcbutant sur :

- un Contrat Territoire Lecture depuis 2015 ;
- un projet de rénovation bâtementaire et de modernisation de l'offre de services de la médiathèque Benoîte Boulard inaugurée en octobre 2022 ;
- la définition pour celle-ci d'un nouveau Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social adossé à un nouveau Règlement Intérieur (délibération n° 2022 – 039).

La qualité du partenariat avec la DAC La Réunion porte aussi bien sur le volet gestion bâtementaire (DGD extension des horaires, collections, mobilier...) que sur le développement d'un plan d'actions en faveur du développement du réseau de lecture publique afin d'irriguer le territoire et de toucher en priorité les populations les plus éloignés de la culture.

Dans ce sens, au titre de l'année 2023, le Réseau de Lecture Publique a enregistré en moyenne par mois près de 13 000 entrées et 3 000 nouveaux inscrits dont 1 000 jeunes de moins de 12 ans.

De ces faits, la Commune souhaite renouveler le cadre partenarial, proposé par l'État – DAC La Réunion pour la mise en place d'un nouveau CTL 2024 – 2026, dans lequel les deux parties s'engagent à financer et à mettre en œuvre la programmation suivante :

| | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Nature | Programmation d'animations | Programmation d'animations | Programmation d'animations |
| Participation de la Ville de Le Port | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| Participation de l'État | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| Taux de Subvention de l'État | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |

A l'aune de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du conventionnement entre l'État et la commune de Le Port pour le développement de la lecture publique à travers le CTL 2024 – 2026 ;
- de valider l'engagement financier à parité entre l'État et la Commune de Le Port en vue de la mise en œuvre du CTL 2024 – 2026 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Le projet de convention du CTL 2024-2026
- Le bilan du CTL 2021-2023

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 974-219740073-20240402-DL_2024_043-DE



CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

ANNEES 2024-2026

Entre l'État et la Commune de Le Port




**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

ANNÉES 2024-2026

Entre

L'État (Ministère de la culture) - Direction des affaires culturelles - La Réunion,

23 rue Labourdonnais CS-71045 97404 Saint Denis Cedex

représenté par le Préfet de la région Réunion, et par délégation, Madame Marie Jo Lo Thong, Directrice des affaires culturelles - La Réunion ;

Désignés ensemble sous le terme « État »

Et

La Commune de LE PORT, département de La Réunion, sise à Le Port, Hôtel de Ville, 9, rue Renaudière de Vaux, identifiée au RCS SAINT-DENIS REUNION, sous le numéro SIREN 219 740 073, représentée par son maire, Monsieur Olivier HOARAU, dûment autorisé à signer la présente convention,

Désignés ensemble sous le terme « Commune »

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les objectifs du Contrat Territoire-Lecture

Le Contrat Territoire-Lecture (CTL) est un dispositif de conventionnement entre l'Etat et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture.

La démarche préconisée s'appuie sur un diagnostic préalable, un état des besoins et des potentialités, une définition des objectifs partagés pour la mise en œuvre conjointe d'un plan d'actions validé en comité de pilotage et comportant un volet évaluation.

Si le contenu d'un CTL emprunte à des thématiques les plus diverses, une attention particulière est recherchée pour inviter au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge et favoriser l'accès aux usages numériques.

La dynamique de partenariat pour l'élaboration du CTL s'inscrit dans un principe de transversalité, de cohérence, d'optimisation des ressources et des moyens. Elle vise à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et des services. Elle a pour ambition de développer la complémentarité des politiques en faveur de la lecture sur le territoire concerné.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan culturel, éducatif et économique, les initiatives et les équipements qui œuvrent en faveur du livre et de la lecture doivent prendre toute leur place dans une politique globale de développement du territoire.

Dans le contexte du département de La Réunion où l'illettrisme affecte environ 120 000 personnes avec un taux de chômage de 18,6% touchant particulièrement les jeunes ; la question de l'accès à l'information, à la culture, à l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux pour mieux agir en société doit être au cœur de toute stratégie de développement.

Le dispositif Contrat Territoire-lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets dans un contexte d'effort budgétaire, de renforcer et de mutualiser des actions en faveur des publics.

La culture, plus qu'une compétence institutionnelle, est une responsabilité partagée. En ce sens, la Commune de Le Port a accompagné, ces quarante dernières années, le développement d'une remarquable richesse artistique et a opéré un aménagement significatif sur son territoire. Nous avons multiplié les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant notamment du spectacle vivant, du patrimoine, des arts visuels / plastiques et de la lecture publique. Il s'est agi de favoriser tant la création, la diffusion et la formation professionnelle que les pratiques artistiques et culturelles dans leur plus grande diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement de l'économie culturelle.

L'action municipale portoïse s'est ainsi traduite par :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement dans le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation aux métiers culturels de grande qualité, en particulier dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- la préservation et la valorisation de son patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

En matière de lecture publique, conformément au Pacte Culture signé le 18 août 2015, la Municipalité a inscrit dans ses axes stratégiques la rénovation bâtementaire et la modernisation de l'offre de services du Réseau de Lecture Publique afin de doter le territoire de moyens de démocratisation culturelle.

Pour ce faire, le concept de « médiathèque 3ème lieu » a émergé pour amener ces structures à devenir, en plus de leur vocation initiale, des lieux de socialisation, de rencontres, d'échanges et de travail collaboratif. Cette ambition trouve sa traduction par la modernisation des espaces intérieurs (mobilier, auditorium, ...) et l'aménagement paysager du parvis et des espaces attenants au bâtiment de la médiathèque (jardin et aire de stationnement). Ce projet s'inscrit dans un continuum avec la ZAC Triangle de l'Oasis qui accueillera à terme le nouveau pôle d'échange multimodal Aimé Césaire et un campus de près de 1 500 étudiants.

La réhabilitation et la modernisation de la Médiathèque Benoîte Boulard s'inscrit dans cette dynamique de développement ajoutée à un projet politique culturel et éducatif volontariste. Elles s'accompagnent donc nécessairement à un projet d'établissement ambitieux, intitulé Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social, qui met l'accent sur :

- la présentation de l'implantation territoriale du Réseau de Lecture Publique, l'organisation de son fonctionnement et les amplitudes horaires d'ouverture au public ;
- la politique de médiation culturelle ;
- les espaces et des services innovants.

Dans ce sens, le Contrat Territoire-Lecture de la Commune de Le Port accompagne cette ambition. Il permet d'accompagner la mise en œuvre du Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social de la Commune élaboré dans un souci de développement de la lecture publique à travers une pluralité de services, d'actions de proximité et de coopération avec les acteurs socioculturels du territoire.

Le bilan de ce CTL 2021-2023 est présenté en annexe de la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objectif de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges au cours des trois années du partenariat.

La volonté de la Commune de poursuivre son engagement dans un Contrat Territoire-Lecture repose sur l'analyse de la réalité de son territoire ainsi que sur les éléments de bilan des précédents CTL.

ARTICLE 2 : LES AXES DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

Les axes du présent CTL rejoignent ceux du précédent à savoir :

- participer à la démocratisation culturelle en proposant notamment une offre spécifique en direction du jeune public qui puisse contribuer à l'enrichissement individuel tout en favorisant le vivre ensemble ;
- prévenir l'illettrisme et le combattre partout où il s'est installé ;
- lutter contre la fracture numérique ;
- valoriser, transmettre et partager la culture réunionnaise et l'interculturalité ;
- créer les conditions favorables à la rencontre avec les œuvres et les auteurs ;
- acquisition de documents pluridisciplinaires pour renforcer le fonds et innover dans les nouveaux espaces

ARTICLE 3 : LES ACTEURS DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

Certes ce dispositif contribue au développement de la lecture publique sur la commune de Le Port. Cependant, il est à noter que la Médiathèque Benoîte Boulard travaille au sein d'un réseau dense de partenaires culturels ou sociaux présents sur le territoire communal.

a) Le service de Lecture Publique

La médiathèque Benoîte Boulard par sa dimension et sa position centrale coordonnera le dispositif. Son annexe de la Rivière des Galets (500 m²) se situe dans le quartier le plus éloigné du centre-ville. Elle sera le premier outil de proximité du nouveau CTL pour les habitants de ce quartier.

b) La promotion de la langue

1) Lofis la lang Kréol

Un partenariat existe entre la Commune et l'association sous la forme d'une charte commune de bilinguisme. Le programme d'actions, en lien avec la médiathèque, cible la traduction en créole des documents officiels, la tenue de conférences, de rencontres d'auteurs et surtout l'organisation en biennale du « KabarLir La Kréolité, salon des livres créoles ». Cette manifestation internationale se déroule sur plusieurs sites ou équipements du territoire, dont la médiathèque. C'est un événement phare de la linguistique aux enjeux sociaux, éducatifs, artistiques et économiques.

2) Le Théâtre sous les arbres

Comme son appellation l'indique, cette scène installée en plein air, sous les arbres accueille 150 places assises. Scène, Spécialisée dans les arts de la parole, le Théâtre sous les Arbres porte plusieurs projets de territoire. Leurs actions de résidences d'artistes et de diffusion sont inscrites dans la volonté de rendre accessible le théâtre mais aussi intègre la langue créole dans tous leurs projets. La pensée, le texte créole sont au cœur de leur expression.

3) Le centre des Écritures

Ce projet se veut être un centre de ressources et un lieu de résidences d'auteurs sur la commune. Il a pour objectifs d'accompagner la création et la promotion des littératures orales et écrites régionales. Le partenariat avec la médiathèque s'inscrit naturellement autour de plusieurs axes : vie littéraire, politique documentaire, médiation...

c) Les équipements d'enseignement supérieur

1) L'École supérieure d'Art de la Réunion

Située face à la médiathèque, cette école forme des étudiants au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique). Les fonds documentaires de l'école sont visibles dans le catalogue en ligne de la médiathèque et en 2024, tout le fonds de l'ESAR sera transféré à la médiathèque Benoîte Boulard en section adultes. Les étudiants sont inscrits gratuitement.

2) L'École Nationale Supérieure D'architecture

L'école est située dans les mêmes locaux que l'École Supérieure d'Art de la Réunion. De la même façon les fonds documentaires sont accessibles sur le catalogue en ligne et le fonds de l'école sera aussi transféré en 2024 à la médiathèque Benoîte Boulard. Les étudiants sont aussi inscrits gratuitement.

3) L'institut de l'image de l'Océan Indien

École et studio de production, l'institut partage également son catalogue en ligne avec la médiathèque.

d) Les musiques actuelles : le Kabardock

Scène de Musique Actuelles (SMAC) associée à la politique de la ville, le Kabardock organise déjà des formations musicales ouvertes à tous via des Escales Musicales à la médiathèque. Ce travail doit être encore amplifié et les professionnels de musique du Kabardock pourraient devenir des références pour la création et l'entretien d'un fonds musical de qualité à la médiathèque.

e) Les arts visuels : La Friche

Située dans l'ancien centre de tri, la Friche artistique et culturelle est à la fois un lieu de création et de résidences d'artistes. C'est un lieu de vie ouvert pour les visiteurs scolaires, associatifs et particuliers.

Un partenariat avec le Centre National d'Arts Plastiques en 2023 dans le cadre des « Programmes suites » identifie La Friche comme un partenaire national, au titre de « Centre d'Art Contemporain ». C'est un encouragement pour la Friche à effectuer les démarches de Labellisation en se rapprochant d'abord de l'Association Française de Développement des Centres d'Art Contemporain puis, d'effectuer la demande de Labellisation auprès Ministère de la Culture.

f) Les centres sociaux et Culturels

Les deux centres Sociaux et Culturels sont les premiers partenaires de la médiation pour toutes les opérations actuelles et futures du service en hors-les-murs (Kartyé livre...).

e) Label 100%EAC

En 2023, La ville a candidaté et a obtenu le Label 100%EAC. Première ville d'Outre-Mer à être labellisée, depuis 2014, la ville affirme sa volonté à s'engager dans le développement d'éducation artistique et culturelle. Le Pacte Culture signé en 2015, le Contrat Local d'Éducation artistique, ainsi qu'un déploiement des actions de territoire en direction des publics scolaires et dans les quartiers prioritaires ont naturellement amené la ville à porter sa candidature. Le Label 100% EAC met en exergue tout le travail d'éducation mené par l'ensemble des partenaires éducatifs, culturels et sociaux et permet notamment de mettre en lumière trois projets sur les cinq ans à venir.

Les trois projets sont : « La vie devant soi », « Un patrimoine ancré dans l'avenir » et « Groove dann Port ». Mêlant les parcours de sensibilisation, d'éducation, de l'éveil à l'enseignement supérieur d'art, au patrimoine, en passant par des actions musicales dans tous les quartiers.

Une véritable proposition artistique et culturelle, soutenu par l'ensemble des acteurs culturels.

ARTICLE 4 – LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Les actions de développement du Contrat Territoire-Lecture s'articulent autour des axes prioritaires suivants : la lutte contre l'illettrisme, une politique culturelle de proximité, des actions en faveur de la jeunesse, la promotion de la culture créole, la valorisation du patrimoine dans sa diversité – patrimoine naturel, rural et agricole, architectural et paysager, culturel et immatériel.

La recherche de cohérence et de complémentarité sera au cœur du partenariat établi avec les dispositifs existants (CLEA, Cité éducative...) afin d'optimiser l'accompagnement des publics ou des territoires cibles.

Le développement des outils numériques pour aider à retrouver le chemin de la lecture et lutter contre la fracture numérique

Grâce à un parc numérique de 40 tablettes obtenu lors du premier CTL et au parc informatique du réseau renouvelé en 2020, le public portois peut profiter d'un Espace Public Numérique (EPN) capable de proposer des ateliers pour tous les niveaux. Et cela par le biais d'un prestataire extérieur (séances d'initiation, création d'objet en 3D, accompagnement pour les élèves et parents).

Un accompagnement aux démarches administratives et sociales (Pôle emploi, CAF, Améli...) est proposé pour lutter contre l'illectronisme et prévenir la fracture numérique.

Les actions de médiation pour promouvoir la lecture en direction des publics éloignés

La lecture publique, quelle que soit l'attractivité de ses lieux d'accueil, ne saurait rester à l'intérieur des murs. Des opérations de proximité, de promotion dans les quartiers et les écoles seront développées afin de faire connaître les espaces dédiés à la lecture, leur gratuité et les services existants :

- Des actions menées par exemple dans le cadre de Partir en livre dans le Square Pierre Sépard, à la Friche ou encore en partenariat avec Le Théâtre sous les arbres ;
- L'action Kartyé livre qui nous emmène une fois par mois dans les quartiers vers un nouveau public ;
- Les animations dans les crèches tous les mois et aussi occasionnellement vers l'Ehpad Fabien Lanave ;

-Le prêt aux établissements scolaires et aux associations et structures recevant du public (Clinique Hamboyan, Centre Horus, Centre pénitentiaire...)

Les actions d'éveil à la lecture

Différentes actions auront pour objectif de promouvoir le livre et la lecture dès le plus jeune âge, pour leur impact dans le développement de l'enfant, la lutte contre l'illettrisme, le renforcement du lien enfant et parent :

- Activation des réseaux : service des affaires scolaires, enseignants, documentalistes et référents culturels au sein des établissements scolaires, services du Rectorat, structures de la petite enfance...
- Accueil des classes (écoles passerelles, maternelles/ primaires et collège) notamment dans le cadre des opérations Un auteur à la bibliothèque et Jeunes en librairie ; accueil des très jeunes enfants et des familles dans le cadre de l'opération nationale Premières pages.
- « L'Heure du conte » tous les mercredis pour le tout public, les crèches et les centres de loisirs..
- Les séances de « Bébé lecteur » le samedi une fois par mois pour les enfants de moins de 3 ans.

Illettrisme et citoyenneté

La lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté est un axe qui irrigue l'ensemble des actions menées et qui se décline à chaque fois en mesures concrètes :

- Un partenariat avec les acteurs travaillant sur l'illettrisme permettra de repérer, orienter et accompagner les personnes en demande d'apprentissage.
- Des ateliers dans l'espace numérique pour accompagner dans les démarches administratives ou dans l'exercice de la citoyenneté
- développement du Fab-lab une salle d'auto apprentissage afin d'offrir un équipement et une pratique des savoirs (fabrication, réparation) assisté par le numérique (imprimante 3D, machine à floquer)
- L'enrichissement du fonds documentaire des classes des écoles primaires et élémentaires en appui avec le dispositif « Cité éducative »

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'État et la Commune de Le Port s'engagent conjointement à :

- Annuellement, organiser une réunion du comité pilotage Contrat Territoire-Lecture.
- Trois mois au moins avant le terme de la convention, tenir une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires du projet.

L'État s'engage à :

- Apporter son soutien technique en termes de conseil.
- Apporter son concours financier en fonction de l'évaluation annuelle des actions dans l'année et du programme d'actions présenté pour l'année à venir.

- Assurer la modélisation des expériences, leur mise à disposition et leur suivi pendant deux ans après l'échéance de la présente convention.

La Commune s'engage à :

- Préparer un diagnostic des forces et faiblesses du territoire dans le domaine du développement de la lecture afin de permettre un pilotage fin et un rééquilibrage annuel du plan d'actions proposé. Elle pourra, pour ce faire, s'appuyer sur le soutien technique de l'État.
- Transmettre les bilans et les évaluations des opérations en année deux et trois du partenariat afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation de l'aide de l'État.
- Réaliser un bilan global de l'évaluation au terme des trois ans de l'opération.

ARTICLE 6 : FONCTIONNEMENT DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE ET DE SON COMITÉ DE PILOTAGE

La coordination

La Responsable du Réseau de Lecture Publique est désignée comme chef de projet. En tant que tel, elle s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues, à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets, et le bon accompagnement des intervenants culturels.

Le chef de projet travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'intégrer le Contrat Territoire-Lecture. Pour ce faire, elle s'appuie sur différents comités chargés de proposer, de développer et de conforter les orientations du dispositif.

Le comité de pilotage.

Le comité de pilotage définit les grandes orientations du Contrat Territoire-Lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation. Le comité de pilotage définit les conditions d'éligibilité des projets retenus.

Chaque membre signataire du Contrat Territoire-Lecture est représenté par :

- La Directrice des Affaires Culturelles de La Réunion (DAC) ou son représentant ;
- La conseillère Livre et Lecture de la direction des affaires culturelles de La Réunion (DAC) ;
- La Ville représentée par le Maire ou son représentant, de la Directrice Culture et Patrimoine ainsi que de la Responsable de la Lecture Publique

Pourront être associés ponctuellement en tant que de besoin des partenaires associatifs ainsi que des professionnels du livre.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il peut également se réunir à la demande d'un partenaire au moins, ou dès lors qu'une opportunité de projet se présente afin d'assurer une coordination dans le cadre du CTL.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

ARTICLE 8 : ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Une évaluation du Contrat Territoire-Lecture sera réalisée chaque année par la collectivité, avec le cas échéant une mise à jour ou réévaluation du programme d'actions. Le rapport d'évaluation, transmis à l'État, devra être nourri d'éléments concrets et chiffrés, mais aussi d'éléments qualitatifs sur l'impact du programme d'actions mis en œuvre.

Une synthèse globale des trois années sera proposée par la collectivité, avec une portée prospective envisageant la pérennisation du projet sur les années suivantes. Enfin, ces éléments pourront être complétés d'informations de suivi sur demande de l'État pendant deux années après l'échéance de la convention.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Contributions financières

La Commune de Le Port et l'État s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire-Lecture. Le montant global pour la mise en œuvre du Contrat Territoire-Lecture sera de 30 000 € (trente mille euros) par an pendant trois ans, avec une participation à parité de la Commune et de l'État de 15 000 € (quinze mille euros) par an chacun.

L'État s'engage à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire sous réserve de l'imputation des crédits programmés. Le versement de la subvention de l'État fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuel.

La Commune s'engage à respecter les engagements financiers pris annuellement sous réserve de l'imputation des crédits votés dans le cadre de son budget.

Modification et résiliation

La présente convention peut être modifiée uniquement par voie d'avenant et avant son terme. Chaque contractant se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ci-dessus énoncées à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation à l'expiration du délai de deux mois pourra impliquer la restitution des subventions versées non encore utilisées.

Règlement des litiges

En cas de difficultés portant sur l'application ou interprétation de la présente convention, les contractants s'engagent à régler leurs différends à l'amiable.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion.

Fait à Le Port en trois exemplaires originaux, le

Pour l'État,
Le Préfet de la région Réunion,

Pour la Commune de Le Port
le Maire,



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 974-219740073-20240402-DL_2024_043-DE



BILAN CTL

2021

-

2023

Réseau de
Lecture
Publique de Le Port

ANNÉE 2021

Une centaine d'actions ont été menées sur le territoire portois en 2021. Des animations régulières telles que les bébés lecteurs, les ateliers créatifs et heures du conte ont été proposés par l'équipe du Réseau de Lecture Publique de la ville de Le Port (RLPP). A cela se sont ajoutées les actions hors-les-murs, conjointement menées par l'équipe des médiathèques et une pluralité d'artistes (écrivains, illustrateurs, chanteurs...).



Signature du CTL 2021-2023

Il est à noter que cette année seule la médiathèque annexe de la Rivière des Galets est restée ouverte toute l'année. La médiathèque provisoire Say a fermé ses portes le 3 juillet afin de préparer la réouverture de la médiathèque Benoîte Boulard après les travaux de réhabilitation et de modernisation de ses services et collections. Une attention particulière a donc été portée aux actions hors-les-murs afin de conserver le lien avec la population, nettement mis à mal par la situation sanitaire de l'époque.

ANNÉE 2021

Le RLPP s'est également appliqué à suivre le calendrier des grands événements culturels locaux et nationaux, notamment ceux portés par la DAC de La Réunion :

- Les Nuits de la Lecture : première édition s'étalant sur plusieurs nuits et marquant la signature du troisième CTL entre la Ville de Le Port et la DAC Réunion ;
- Le Printemps des Poètes ;
- Toute la France dessine : Ateliers avec et rencontres avec des illustrateurs et auteurs de bandes dessinées ;
- Partir en Livre



Les Nuits de la Lecture



Printemps des Poètes



Toute la France dessine



Partir en Livre



Semaine créole

LES ANIMATIONS



• 9 RENCONTRES AUTEURS/ARTISTES

Rencontres/ dédicaces auteurs et ateliers de médiation (écriture, dessin...)

• 30 ACTIONS HORS LES MURS

Quartiers, Ehpad, écoles, crèches...



• 20 SPECTACLES

Spectacles, contes, événements musicaux d'intervenants extérieurs

ANNÉE 2022

Le Réseau de Lecture Publique a dû réduire ses animations par rapport aux années précédentes car une attention particulière a été accordée et consacrée à la médiathèque Benoîte Boulard. L'équipe a toutefois pu proposer plus d'une cinquantaine d'actions : les animations régulières ont été maintenues à la médiathèque annexe de la Rivière des Galets (bébés lecteurs, contes, ateliers, visites de classes...) tandis que l'équipe affectée à la médiathèque Benoîte Boulard* a continué ses interventions hors-les-murs dans les quartiers, crèches, ou Parc Boisé... (tout en préparant la réouverture de la médiathèque centrale). Le point d'orgue a été l'inauguration de la médiathèque Benoîte Boulard réhabilitée, date à partir de laquelle les animations ont repris avec intensité.



* : Le Réseau de Lecture Publique a accueilli 15 nouveaux agents avant la réouverture du site, notamment au soutien financier de la DAC Réunion. De profils et d'horizons différents, ils insufflent un certain dynamisme à la médiathèque qui, plus que jamais, s'inscrit dans la tendance des médiathèques troisième lieu.

ANNÉE 2022

Le RLPP s'est appliqué à suivre le calendrier des grands événements culturels locaux et nationaux, notamment ceux portés par la DAC de La Réunion :

- Les Nuits de la Lecture
- Le Printemps des Poètes
- Je lis un livre péï
- Partir en Livre



Les Nuits de la Lecture



Printemps des Poètes



Je lis un Livre péï



Partir en Livre

LES ANIMATIONS



• 8 RENCONTRES AUTEURS/ARTISTES

Ateliers de médiation (écriture, dessin...) dont un projet artistique sur plusieurs séances, mené par la responsable de la médiathèque annexe de la Rivière des Galets avec Zanmari Baré et le public scolaire du quartier. Le restitution a été faite au Kabardock.

• 22 ACTIONS HORS LES MURS

Quartiers, Ehpad, écoles, crèches...



• 17 SPECTACLES

Spectacles, contes, événements musicaux d'intervenants extérieurs



ANNÉE 2023

Le RLPP a proposé plus de 150 animations en 2023. Les animations régulières se sont diversifiées et intensifiées. Aux traditionnels contes du mercredi, bébés lecteurs, visites en crèches, il faut maintenant associer les animations liées aux nouveaux services de la médiathèque : ateliers de familiarisation avec les nouvelles technologies (démarches administratives, initiation à l'informatique, accompagnement à l'utilisation d'internet...) et ateliers de découvertes de jeux avec le rendez-vous mensuel « Alon zoué ! », proposés par la ludothèque.



Nocturne d'avril

La médiathèque a également repris les séances de projection de films et les expositions, mais la grande nouveauté depuis la réouverture du bâtiment est l'organisation mensuelle d'une nocturne. Ce rendez-vous est particulièrement apprécié du public et a lieu tous les premiers vendredis du mois, sauf exception (la nocturne de janvier correspond aux dates des Nuits de lecture). A cette occasion, la médiathèque propose au public de vivre la médiathèque autrement : de nombreuses animations ont ainsi lieu entre 18h et 21h, mêlant à la fois interventions d'artistes et animations concoctées par l'équipe, ajoutant ainsi de la proximité et de la complicité entre les usagers et les agents.

ANNÉE 2023

Le RLPP s'est appliqué à suivre le calendrier des grands événements culturels locaux et nationaux, notamment ceux portés par la DAC de La Réunion :

- Les Nuits de la Lecture
- Printemps des Poètes
- Je lis un livre péï
- Partir en Livre



Les Nuits de la Lecture



Printemps des Poètes



Je lis un Livre péï



Partir en Livre

LES ANIMATIONS



• 29 RENCONTRES AUTEURS/ARTISTES

Ateliers de médiation (écriture, dessin...)

• 16 ACTIONS HORS LES MURS

Quartiers, écoles, crèches...



• 20 SPECTACLES

Spectacles, contes, événements musicaux d'intervenants extérieurs

Contrat Territoire Lecture

Bilans quantitatifs 2021-2023

| 2021 | | | 2022 | | | 2023 | | |
|---------------------------------------|-----------|------------------------------|---------------------------------------|-----------|-------------------------------|---------------------------------------|-----------|------------------------------|
| Action | Nb. D'év. | Public concerné (estimation) | Action | Nb. D'év. | Public concerné (estimation)* | Action | Nb. D'év. | Public concerné (estimation) |
| Événements nationaux et locaux suivis | 4 | | Événements nationaux et locaux suivis | 4 | | Événements nationaux et locaux suivis | 4 | |
| Contes et spectacles | 20 | 600 | Contes et spectacles | 17 | 600 | Contes et spectacles | 20 | 800 |
| Ateliers (écriture et créatifs) | 9 | 108 | Ateliers (écriture et créatifs) | 8 | 96 | Ateliers (écriture et créatifs) | 29 | 348 |
| Expositions | 2 | 502 | Expositions | 3 | 150 | Expositions | 23 | 4100 |
| Hors-les-murs | 30 | 600 | Hors-les-murs | 22 | 264 | Hors-les-murs | 16 | 320 |
| Festival du court métrage | 3 | 96 | Festival du court métrage | 2 | 253 | Tournoi de gaming* | 1 | 1985 |
| Liv la kaz | 1 | 14 | | | | | | |
| Total des actions | 65 | | Total des actions | 52 | | Total des actions | 67 | |
| | | | Nocturnes (entrées)* | 3 | 3299 | Nocturnes (entrées)* | 12 | 16120 |
| Public concerné (Total) | | 1920 | | | 4662 | | | 23673 |

| | | |
|--------------------|------------|--------------|
| Bilan Total | 184 | 30255 |
|--------------------|------------|--------------|

* : A compter du 14 octobre 2022, date de réouverture de la médiathèque Benoîte Boulard, les chiffres communiqués sont en grande partie extraits des données issues du dispositif de comptage dont est pourvu le réseau de lecture et situé à l'entrée du bâtiment.

Les autres chiffres communiqués résultent d'un comptage effectué par les agents eux-mêmes lors des ateliers et animations mis en place.